

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 24 octobre 2016

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

ETAIENT PRESENTS :

M. Guy SAILLARD, Président
MM Henri GUICHARD, Patrick SAUTREY, Marc CAPELLI, Serge BERREZ, Vice-Présidents
MM Alain MOUILLOT, Jacques LANÇON, Philippe VINCENT, Guy SAVOYE, Jacky REVERCHON, Jean-Jacques COURT, François BOUVERET, Pierre BREGAND,
Mme Hélène MOREL BAILLY, Délégués titulaires
MM Jean-Marie PERNET, Bruno NEGRELLO, Alain BAILLY-MAITRE, Maurice BARIOD - Délégués Suppléants

EXCUSES :

MM Jean THERY, Christian RICHARD, Jacques MUYARD (Donne pouvoir à M. Marc CAPELLI) Délégués titulaires
MM Cyrille BRERO, Jean-Philippe HUELIN, Dominique TRONCIN,
Pierre FAVRE, Michel DUFOUR, Jean-Louis DUFOUR, Emile BEZIN, Bernard GUICHARD, Daniel BUISSON, Bernard LAUBIER, Louis GREUSARD
Mmes Véronique BRETON, Pierrette BUSSIÈRE, Déborah BARONI et Mme Lydie CHANEZ – Délégués suppléants
M. le Préfet du Jura
M. le Président du Conseil Départemental
MM. Franck DAVID et GROSDIDIER, Conseil départemental
Mme Emilie ALBISSER – Direction régionale de l'ADEME
M. Pierre HAAB – Trésorier Principal
Mme Agnès SPECQ – SICTOM de la zone de Lons
Mme Audrenne BEDEAU – SICTOM de la Région de Champagnole
Mme Sarah VIONNET – Communauté de Communes du Pays de Salins les Bains
Communauté de Communes du Plateau de Nozeroy

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Mme Johanne GROSSIORD – SICTOM du Haut Jura
MM. Hubert MARTIN - Mmes Zora QOCHIH, Léa BAZIN et Sandra MERCIER - SYDOM

M. Jacques Lançon a transmis une note complémentaire, suite à son intervention du 20 juin dernier, concernant les travaux du réseau de chaleur. De ce fait, l'approbation de ce compte rendu aura lieu au prochain Comité syndical.

Présentation de la Société SOCCRAM, pour les nouveaux délégués.

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 24 octobre 2016

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

Avant d'aborder le budget supplémentaire, M. Saillard, demande à l'assemblée s'il est possible de rajouter un point supplémentaire en début de séance et procéder au vote immédiatement.

Les membres du Comité syndical donnent un avis favorable.

Point supplémentaire :

1/ INSTALLATION DES NOUVEAUX DELEGUES DE LA CCPL

Vu la réorganisation de la Communauté de Communes du Pays des Lacs,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Pays des Lacs du 23 juin 2016,

Le Comité syndical, après délibération, à l'unanimité, a

- INSTALLE les délégués de la Communauté de Communes du Pays des Lacs :

- . Madame Hélène MOREL-BAILLY, déléguée titulaire
- . Monsieur Daniel BUISSON, délégué suppléant

- DESIGNNE Madame Hélène MOREL-BAILLY, membre de la commission travail « Prévention »

2/ BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016

Vu le projet de Budget supplémentaire 2016 joint au présent rapport,

La commission « finances » du 29 septembre 2016, a donné un avis favorable à l'unanimité à ce projet, comprenant notamment un **versement exceptionnel de 2 €/habitant aux adhérents**.

Le Bureau syndical du 10 octobre 2016 a émis un avis favorable,

Débat :

M. Sautrey précise que les modifications portent surtout sur des ajustements.

Article 60631 : - 50 000 € moins de réactif au CSJ car mise en service tardive et réactif moins cher que prévu

Article 611 : sur la partie CDTOM/INCI : - 400 000 €, d'une part effet de la TVA, et d'autre part montant surestimé au BP 2016

+ 50 000 € sur les mâchefers, qui auraient dû être payés en 2015, mais finalement payés en 2016.

Transport :

Toujours le même phénomène en attendant la remise en service du trommel, donc plus de détournement.

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 24 octobre 2016

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

M. Saillard précise que le SYDOM a fait le choix d'avoir un trommel de prétraitement des ordures ménagères résiduelles, pour sortir les fines riches en matière organique, qui peuvent être compostées.

Article 6288 – 4SDD, reversement intégral aux adhérents des Soutiens au Développement Durable d'Eco-Emballages.

Versement exceptionnel aux adhérents de 2 € par habitant, soit 540 000 € environ. Le BP comportait une prévision en dépenses imprévues de fonctionnement de 1 128 615 €. Monsieur Sautrey rappelle que, sur le conseil du Trésorier, il est préférable de mettre l'excédent dans les dépenses imprévues de fonctionnement, cela affecte moins le budget, si un chapitre est déficitaire, cela évite une Décision Modificative. Seulement le Président est tenu d'en informer le Comité Syndical.

La commission des finances a proposé de reverser aux adhérents 2 €/habitant, proposition qui a été approuvée par le Bureau syndical, ce qui représente les 540 000 €, à quoi viennent se rajouter 67 000 € pour payer de la TVA, qui n'avait pas été prévue au BP.

M. Martin précise que le SYDOM a demandé aux services fiscaux d'être assujetti partiellement à la TVA sur la partie incinération depuis le 16 septembre 2014, ce qui explique tous ces mouvements de TVA.

Investissement :

Compte 2315 : création d'une ligne spéciale « trommel », afin de bien identifier toutes les dépenses liées au trommel.

Décision :

Le Comité syndical, après délibération, avec 1 abstention, a :

- ADOPTE le Budget supplémentaire 2016,

- VOTE par chapitre les crédits inscrits en dépenses et en recettes, tant en section d'investissement qu'en fonctionnement

3/ TARIFS TRAITEMENT/STOCKAGE/COTISATION 2017

Considérant les réalisations au 31 Août 2016 et les prévisions de tonnages pour 2017, soit 50 000 t de déchets résiduels « gris », 16 000 t de déchets recyclables (consignes étendues), dont une partie dans la tranche de « non-conformes < 15% », 9 000 t de tout-venant de déchèterie et 1300 t de déchets non dangereux des entreprises (DIB) à stocker au CSJ,

Suite à l'avis favorable de la commission « finances » du 29 septembre 2016,

Le Bureau syndical du 10 octobre 2016, a émis un avis favorable,

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 24 octobre 2016

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

Débat :

Suite à l'extension des consignes de tri, les tarifs sur les recyclables seront réexaminés, dans quelques mois.

Les refus de tri, afin d'être concurrentiel, sont soit traités dans le four soit stockés au CSJ, un convoyeur a été ajouté pour les diriger vers la fosse.

SUEZ a répondu à un appel d'offres de Bourg-en-Bresse Agglomération pour le tri de ses déchets recyclables au centre de tri de Lons le Saunier. Après les derniers travaux de modernisation le SYDOM dispose ici d'une capacité de tri de 20 à 25 000 t (suivant les consignes « mélange », « corps creux », données aux habitants qui déterminent la densité moyenne des livraisons).

Dans le contrat de JURALIA, il est précisé que les mâchefers doivent être valorisables à hauteur de 90% minimum. Après maturation au CSJ et extraction des métaux non-ferreux par la société Cyclo-men, les mâchefers sont utilisés en sous-couche routière par la société Eurovia.

Au CSJ, conséquence de la baisse des apports, la durée de vie d'un casier est passée de 4 à 6 ans, voire plus. L'échéance de l'autorisation d'exploiter étant fixée en 2026, le SYDOM sera peut-être conduit à demander au Préfet une prolongation, plus accessible qu'une nouvelle autorisation.

Le Président ajoute que le SYDOM est également en discussion pour traiter les déchets recyclables du Grand Chalon. En contrepartie, le SYDOM pourrait livrer ses fines à Chagny à ECOCEA, l'installation du SMET71, pour les méthaniser. Sur le plan énergétique, il est préférable de pérenniser le centre de tri de Lons, plutôt que de perdre les capacités de traitement et de voir partir les déchets jurassiens dans la Région Lyonnaise.

Décision :

Le Comité syndical, après délibération, à l'unanimité, a :

- FIXE les tarifs de traitement suivants pour l'exercice 2017 :

.Déchets souillés : **128 €/tonne, sans changement**

.Déchets recyclables : **sans changement**

.NC < à 15 % :	32,00 €/tonne
.NC entre 15 et 25 % :	64,00 €/tonne
.NC entre 25 et 35 % :	96,00 €/tonne
.NC > à 35 % :	128,00 €/tonne

NB : En raison de l'extension des consignes de tri, la pertinence des seuils de non-conformité fera l'objet d'un examen au cours du premier semestre 2017. Les seuils de non-conformité pourront changer.

.Cotisation : **3 € / habitant (inchangée)**



COMPTE RENDU

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 24 octobre 2016

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

.Stockage SYDOM et adhérents : **74 €/t** (sans changement) + **TGAP légale** (32 ou 23 €/t suivant le taux de valorisation énergétique du biogaz, à confirmer après le vote de la loi de finances)

.Mâchefers SYDOM : **30 €/tonne (inchangé)**

.Mâchefers des collectivités voisines (SRA) : à définir en temps utile

.DIB : de 0 à 2000 t par entreprise **74,00 + TGAP légale + 5 €/livraison,**

.de 2001 à 5000 t/e	74,00 + TGAP
.de 5001 à 8000 t/e	64,00 + TGAP
.au-delà de 8001 t/e	54,00 + TGAP

. Tri des déchets recyclables des collectivités hors convention technique (pour mémoire sous convention : 180 €/HT/t) : partie proportionnelle du nouveau tarif de tri de SUEZ (corps creux environ 150 € HT/t, multi matériaux environ 105 € HT/t) + 20 €/t de redevance au SYDOM.

. Traitement des « refus de tri » :

Stockage au CSJ : **74 €/t + TGAP + transport** (12 € TTC/t, tarif au 1^{er}/01/2017, révisable)

Valorisation énergétique au CDTOM : **36 €/t + TGAP** (6 ou 12 €/t, proposé par le ministère)

- De DIRE que les crédits seront prévus au Budget primitif 2017.

4/ REVERSEMENT EXCEPTIONNEL AUX ADHERENTS

Vu l'excédent cumulé au 31 décembre 2015,

Vu les crédits consommés et les prévisions 2016 et suivants,

Sur proposition de la Commission des finances, le Bureau Syndical du 10 Octobre 2016 a émis un avis favorable,

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité, a

- DECIDE de reverser aux adhérents deux euros par habitant sur l'exercice 2016, à titre exceptionnel,

- DIT que les crédits sont prévus au budget supplémentaire 2016.

5/ DUREE D'AMORTISSEMENT DU TROMMEL

Par délibération du 15 Mars 2016, le Comité Syndical a décidé d'amortir l'unité de valorisation énergétique sur la durée restante du contrat d'exploitation.

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 24 octobre 2016

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

Toutefois, considérant la durée de vie de l'installation, il est envisagé d'amortir les travaux liés au changement du trommel sur 13 ans.

Débat :

Le marché de JURALIA arrivant à échéance en 2024, d'une part, un trommel ayant une durée de vie 15 à 20 ans, d'autre part, le SYDOM propose de retenir une durée intermédiaire pour amortir le trommel.

Le nouveau trommel est arrivé, une grue venue d'Allemagne l'a mis en place sur son assise, il reste à le capoter, le raccorder et à le mettre en service.

Décision :

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité, a :

- APPROUVE la durée d'amortissement de 13 ans pour les travaux liés au changement du trommel,
- DECIDE de l'APPLIQUER dès l'exercice budgétaire 2017
- DIT que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2017 et aux exercices suivants.

6/ RECRUTEMENT D'UN MAITRE COMPOSTEUR

Vu le départ des trois maîtres-composteurs,

Vu les besoins en matière de prévention et en particulier les actions à mettre en place dans le cadre du PLP II, joint en annexe,

Débat :

M. Saillard propose de garder Anaïs Leroy, qui a commencé par un stage dans le cadre de la Licence professionnelle GTD et qui a réussi son examen, elle a déjà une expérience de quelques mois en tant que temporaire et le SYDOM souhaite conserver ce poste, pour une durée de 3 ans.

M. Lançon précise qu'il est important d'éviter de mettre des déchets organiques dans les bacs gris, et demande de bien vouloir enfin trouver une solution, afin que ces déchets ne soient plus collectés, afin de diminuer le poids des poubelles. En effet, la combustion d'une partie organique diminue le PCI et diminue la qualité d'incinération.

M. Saillard a bien entendu les arguments de M. Lançon, mais seulement il est impossible d'interdire à la population de jeter des matières organiques.

Décision :

Le Comité Syndical, après délibération à l'unanimité, a :

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 24 octobre 2016

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

- DONNE SON ACCORD pour le recrutement d'un nouveau maître composteur,
- AUTORISE le Président à recruter un maître composteur, titulaire ou à défaut contractuel, sur le grade d'Adjoint d'animation au 1^{er} échelon,
- DECLARE une vacance d'emploi au CDG du Jura,
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier,
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017 et les exercices suivants

POINT SUPPLEMENTAIRE

7/ AVENANT AU CONTRAT D'ECO-EMBALLAGES

Considérant le retard pris par la procédure d'agrément, les pouvoirs publics ont décidé d'ajouter une année de transition à la fin de la période contractuelle 2011-2016.

Débat :

Le SYDOM, fait partie des meilleurs en termes de tri, ce qui permet de bénéficier d'un haut niveau de soutien. Dans le Jura, c'est de l'ordre de 4 200 000 € par an en moyenne. Soit 16 € par habitant quand la moyenne française se situe à autour de 9.

Désormais plusieurs sociétés pourront demander leur agrément, outre Eco-Emballages LEKO filiale de l'éco-organisme allemand RECLAY par exemple, ce qui va générer des problèmes. En attendant la fin de la procédure d'agrément, les pouvoirs publics ont prolongé celui d'Eco-Emballages d'un an.

Pour mémoire, la société Eco-Emballages est agréée par l'Etat pour prélever les contributions des « metteurs sur le marché » de produits emballés et verser les soutiens aux collectivités.

Le principal argument de LEKO, pour concurrencer Eco-Emballages, c'est de dire que les déclarations sont trop compliquées et que les liquidatifs sont versés tardivement.

Décision :

Le Comité syndical, après délibération, à l'unanimité, a :

- AUTORISE le Président à signer l'avenant considéré, et toutes pièces concernant ce dossier
- A PRIS toutes dispositions pour garantir la reprise des matériaux dans les meilleures conditions.



COMPTE RENDU

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 24 octobre 2016

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

Questions diverses :

Léa Bazin, propose de nouvelles actions pour le deuxième Programme Local de Prévention des déchets.

Repair Café de St Amour : Repair est un nom Européen, c'est un lieu de réparation de tout objet dans un café associatif, action initiée et portée par St Amour Nature Environnement

Concernant les vide-greniers, il s'agit de rappeler la réglementation sur les déchets laissés par les usagers.

Pour la plupart des actions, le SYDOM accompagnera les associations essentiellement en termes de communication.

Les conventions pour les exploitations des quais de transfert de Dole, Champagnole et St Claude, arrivent à échéance le 31 décembre prochain. Le SYDOM propose une nouvelle convention aux adhérents concernés.

Mme Grossiord rappelle que tous les quais de transfert ont 22 ans, il serait préférable d'anticiper les rénovations.

A propos de la fin des contrats de transports au 31 décembre prochain, les semaines 51 et 52 étant des semaines critiques, quels sont les moyens de pression pour éviter les débordements ? Essentiellement, la facture de décembre. M. Martin précise que la question a déjà été abordé avec le Directeur de GT Location.

Pour information :

Club « déchèterie » avec l'ASCOMADE, le 10/11/2016.

M. Saillard demande comment sont dépensés les 30 cts versés aux adhérents. Concernant Champagnole 2 personnes vont être recrutées sur novembre et décembre. Merci de bien vouloir préparer un bilan pour présenter ces dépenses.

Des problèmes de distribution des courriers relatifs aux nouvelles consignes de tri ont eu lieu. Le SYDOM a demandé à La Poste que ces plis soient distribués en dehors des publicités, mais ça n'a pas toujours été respecté. La mise sous plis a été effectués par l'ESAT.

M. Guichard demande si des réflexions ont eu lieu sur les risques psycho-sociaux, le RIFSEEP, ... Comment faire face à tous ces décrets. Toutes ces études génèrent des frais, car supposent de créer des groupes de travail.

Mme Grossiord confirme que cela prend du temps, cependant c'est obligatoire, et il est bon de rappeler la législation et les règles de sécurité à tous les agents.

M. Lançon demande un bilan sur la performance énergétique produit par l'incinération.



COMPTE RENDU

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 24 octobre 2016

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

Enfin, problème de pneus dans les déchèteries, Alpha Recyclage ne vient pas faire les enlèvements, surtout en fin d'année.

SEANCE LEVEE A 16 : 30